

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

MAINTIEN DES COMMUNES ASSOCIÉES EN CAS DE COMMUNE NOUVELLE - (N° 3560)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par
Mme Pires Beaune, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer à la dernière occurrence du mot :

« et »,

le mot :

« ou »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.